

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Mme DEYGAS Sylvie 39 lot les primevères
26800 Portes les Valence, présidente flor à vie

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Salle Georges Brassens

à l'occasion de (3) REPAS DANSANT

du 18/02/2023 à 19 heures 30

au 19/02/2023 à 02 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/12/2022

Signature

Deygas

Association FLOR' À VIE

39, Lot. les Primevères
26800 PORTES-LES-VALENCE

Tél. 05 26 99 08 99 - <http://floravie.org>

Loi 1901 n° 26 320 98 74

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 27

Je soussignée Mme GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Mme DEYGAS, Présidente de FLOR' A' VIE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la salle G. BRASSENS

à l'occasion de repas dansant

du 18/02/2023 à 19 heures 30

au 19/02/2023 à 02 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 16/01/2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif